

Conférence de presse du 26 janvier 2015

Embargo 26 janvier 2015, 16h00 – Seul le texte prononcé fait foi

Intégration: à moyens simples, grands effets!

Par le prof. Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

La langue est un facteur déterminant de l'intégration sur le lieu de travail et dans la vie quotidienne. En même temps, le lieu de travail offre un environnement idéal pour acquérir des connaissances linguistiques et les étendre. De nombreux employeurs en sont conscients. Ils apportent un soutien en matière d'apprentissage linguistique à ceux de leurs collaborateurs qui sont de langues maternelles différentes. Les partenaires de dialogue de l'économie veulent encore renforcer cette prise de conscience dans le monde du travail. Je souhaite montrer ici à l'aide de trois exemples comment on peut agir dans ce domaine.

Les partenaires sociaux de la branche principale de la construction ont lancé dès le début du dialogue le 30 octobre 2012 le projet pilote «L'allemand sur le chantier» : il s'agit de cours de langue gratuits dispensés sur les chantiers durant le temps de travail, qui recourent au système d'apprentissage «fide». Les objectifs de «fide» sont axés sur la pratique: changer l'équipe de travail avec un collègue, comprendre les rapports de chantier. Le système est conçu de manière à permettre aussi aux personnes peu habituées à l'enseignement de maîtriser rapidement les situations de la vie quotidienne sur le lieu de travail et dans leur vie privée.

Les premiers cours ont eu un tel succès que le projet pilote a été prolongé jusqu'à fin 2015. Avec toutefois une modification : du fait que les cours donnés pendant le temps de travail limitent beaucoup l'activité sur le chantier, ils ont maintenant lieu pendant les périodes de loisirs. Le temps du cours est indemnisé: les personnes qui suivent un cours d'un semestre bénéficient d'une prime salariale de 750 francs. Les coûts des cours et des primes salariales sont prélevés sur le Fonds paritaire.

En 2014, plus de 400 collaborateurs ont pris part à près de 40 cours en Suisse alémanique. Cette année, ils seront encore aussi nombreux. Pour autant que la demande soit suffisante, les premiers cours de français seront aussi offerts en Suisse romande.

Les partenaires sociaux de l'hôtellerie et de la restauration augmenteront le nombre de leurs cours de langue dispensés dans le cadre du programme de qualification de base «Progresso». Le cours de cinq semaines offert depuis quelques années est destiné aux collaborateurs sans diplôme professionnel. La participation au cours est gratuite et compte comme temps de travail; les coûts sont couverts par le Fonds paritaire de la branche. En outre, les partenaires sociaux veulent introduire le système d'apprentissage linguistique «fide» dans tous leurs cours de langues.

Mais pour que les collaborateurs d'une autre langue puissent bien communiquer dans l'entreprise, il faut plus que des cours de langue axés sur la pratique et spécifiquement adaptés à une profession. **C'est au quotidien qu'on apprend vraiment une langue.** Les employeurs peuvent apporter leur soutien à ce processus d'apprentissage sans grands frais: étiqueter les outils et les appareils avec leur nom correct, parler en phrases simples et correctes, demander si les instructions ont été bien comprises. Les partenaires du dialogue ont regroupé une série de **conseils destinés aux PME** et distribuent maintenant largement leurs flyers aux entreprises. Ils souhaitent ainsi sensibiliser directement ces dernières à la promotion de l'apprentissage linguistique sur le lieu de travail.

Dans la foulée du 9 février 2014 et de l'évolution démographique, le potentiel interne de main-d'œuvre est plus important que jamais pour les employeurs. L'intégration dans le monde du travail de personnes issues de l'immigration en particulier est un élément essentiel pour assurer notre pérennité économique et sociale. Les employeurs suisses sont résolus à apporter leur contribution à cet égard.